
Présidence : Bulgarie

1050^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 21 juin 2023 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 h 05
Clôture : 17 h 15

2. Présidente : Ambassadrice E. Krалеva
M. M. Ninov

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : RÉSOLUTION 1325
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

- *Exposé de l'Ambassadrice A. Feldhusen, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne en Ukraine*
- *Exposé de M^{me} N. Chuard, Directrice du Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité*
- *Exposé de M^{me} M. Lidström Dougnac, Conseillère principale pour les questions de genre, Forces armées suédoises*
- *Exposé de M^{me} J. Naumanen, experte principale pour les questions relatives à l'égalité des genres et au programme Femmes, paix et sécurité, Service européen pour l'action extérieure*

Présidente, Ambassadrice A. Feldhusen (FSC.DEL/273/23 OSCE+),
M^{me} N. Chuard, M^{me} M. Lidström Dougnac, M^{me} J. Naumanen, Ukraine
(FSC.DEL/264/23), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/258/23),
Royaume-Uni (FSC.DEL/256/23 OSCE+), Suède-Union européenne
(l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le
Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ;

l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/255/23), Canada, France (FSC.DEL/265/23 OSCE+), Suisse (FSC.DEL/262/23 OSCE+), Espagne, Finlande (également au nom de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Islande, de la Norvège, de la Suède et des États-Unis d'Amérique), Norvège (FSC.DEL/257/23), Türkiye (FSC.DEL/266/23 OSCE+), Slovénie, Géorgie (FSC.DEL/267/23 OSCE+), Belgique (FSC.DEL/271/23 OSCE+), Azerbaïdjan (FSC.DEL/275/23 OSCE+), Lituanie, Saint-Siège (FSC.DEL/259/23 OSCE+), Représentant permanent de l'Allemagne (également au nom des représentants permanents de l'Albanie, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la France, de la Géorgie, de l'Islande, de l'Irlande, de la Lettonie, du Liechtenstein, de Malte, de la Moldavie, de la Norvège, de Saint-Marin, de la Slovénie, de la Suède, de la Türkiye et de l'Union européenne) (FSC.DEL/274/23 OSCE+), Roumanie, Arménie (FSC.DEL/278/23), Macédoine du Nord, Fédération de Russie (FSC.DEL/269/23), Monténégro, Afghanistan (partenaire pour la coopération), Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/11/23 OSCE+), Lituanie (FSC.DEL/276/23 OSCE+), Coordinatrice du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies (Allemagne) (FSC.DEL/272/23 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine* : Ukraine (FSC.DEL/263/23), Suède-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/260/23), Royaume-Uni (FSC.DEL/270/23 OSCE+), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/261/23), Canada, Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Suisse) (FSC.DEL/277/23 OSCE+), Türkiye
- b) *Opération militaire spéciale visant à dénazifier et démilitariser l'Ukraine* : Fédération de Russie (FSC.DEL/268/23) (FSC.DEL/268/23/Add.1), Finlande, Belgique, Lituanie

Motion d'ordre : Lituanie, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Présidente

- c) *Respect du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires* : Biélorussie

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Mercredi 5 juillet 2023, à 10 heures, Neuer Saal et par visioconférence